



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

*Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom : Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF)

Adresse : 16, rue Villarey - 06500 MENTON

Siret : 24060055100065

Contact: Mr BLANCO Jonathan (ingénieur eau potable)

04 22 13 01 97 - j.blanco@carf.fr

NOM DU PROJET

Création de trois forages sur la commune de CASTILLON et SAINTE AGNES pour l'alimentation en eau des communes de la CARF et essais de pompage.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Travaux de forages réalisés dans un objectif de diversification des ressources en eau exploitées par la CARF pour l'alimentation en eau potable du secteur littoral. Création de trois forages de 450m maximum de profondeur dans la masse d'eau affleurante FRDG419– formations variées du Crétacé au Tertiaire des bassins versants du Paillon et de la Roya et dans la masse d'eau profonde FRDG175 - Massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçaises - Dominante sédimentaire non alluviale identifiée dans le SDAGE comme Ressource Stratégique ;

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : **CASTILLON** N° Département : **06** Lieu-dit : **L'OURA**

En site(s) Natura 2000 **X**

n° de site(s) :**FR9301567**..... (FR93----)

n° de site(s) : (FR93----)

...

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

Nom de la commune : **CASTILLON** N° Département : **06** Lieu-dit : **CAMEL**

En site(s) Natura 2000 **X**

n° de site(s) :**FR9301567**..... (FR93----)

n° de site(s) : (FR93----)

...

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

Nom de la commune : **SAINTE AGNES** N° Département : **06** Lieu-dit : **SAINT ANNE**

Hors site(s) Natura 2000 **X** A quelle distance ?

A 25 m de la ZSC FR9301567 Vallée du Carei – Collines de Castillon

Il n'y a pas lieu de craindre une quelconque influence des travaux sur ces sites Natura 2000.

Pour les essais de pompage

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : octobre 2020 ou mars 2021

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : les travaux seront réalisés une seule fois

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Il est espéré des débits de l'ordre de 30 m³/h, qui seront rejetés en phase travaux dans deux fosses de décantation et filtrées par ballots de paille avant rejet dans le ravin du Bourg. Ce ravin n'a pas un écoulement pérenne et il est probable qu'il sera à sec lors des travaux qui interviendront en période d'été. Ce ravin rejoint ensuite le cours d'eau du Carei.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : 50 K€

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

On peut estimer que la zone d'influence sera de l'ordre de 200 m (bruit, poussière, selon les vents). Les vibrations seront très limitées à quelques mètres autour du forage.

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional du Massif de Sainte Baume
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : ZNIEFF de type II 930012624 Nom : CHÂÎNONS FRONTALIERS DE SOSPEL A MENTON (pour le forage à Castillon Caramel)
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : ZNIEFF de type II 930020138 SAINTE AGNES (pour le forage de Ste Agnès)
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



Forage de Castillon Caramel sur photo aérienne et fond cadastral



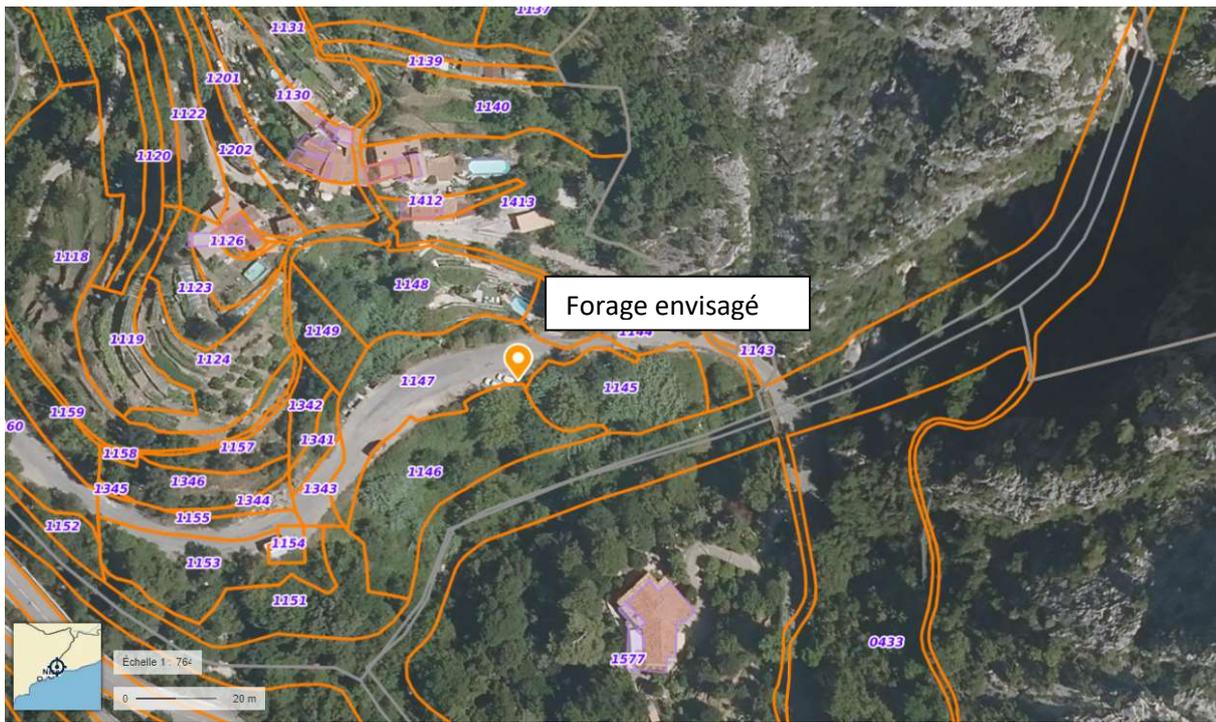
TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	X	Habitat anthropique ancienne carrière à plus de 100 mètres
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X	Garrigue et maquis boisé à proximité
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :	X	Falaise et systèmes rocheux à proximité
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu		

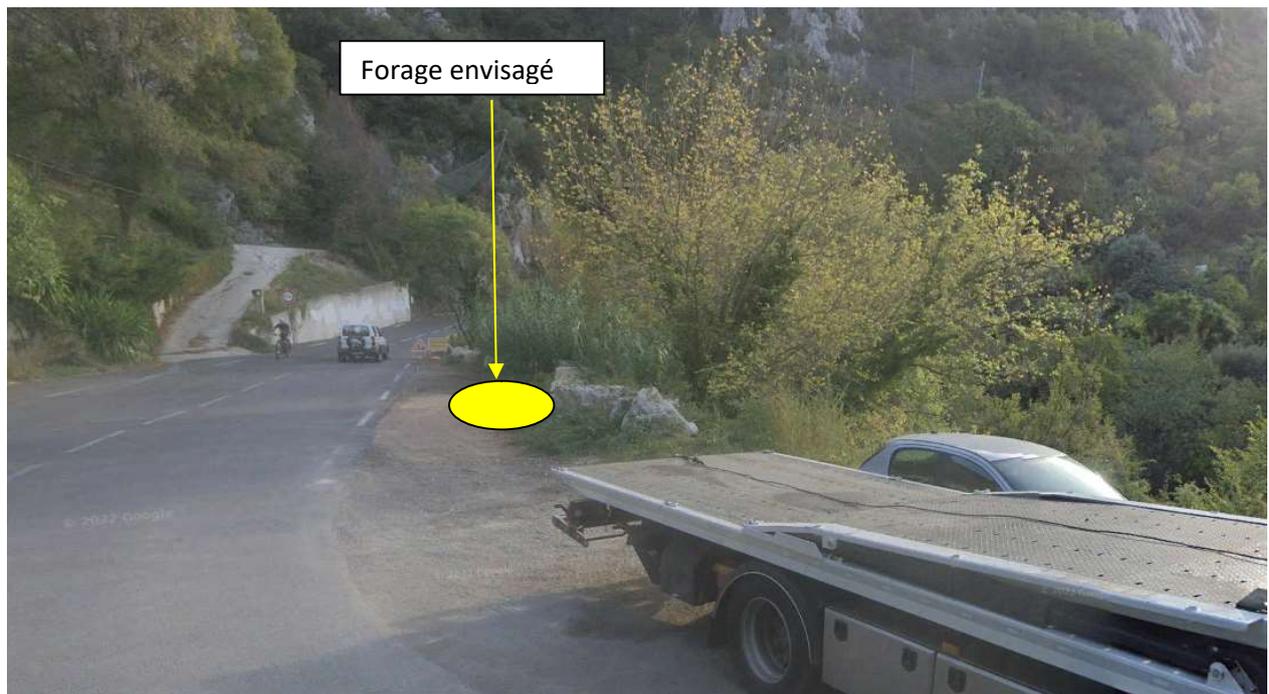
TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Spélerpes de strinatii	X	DH II dans zone humide
	Phylodactile d'Europe	X	DH II dans zone humide
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres	Minioptère de Schreibers	X	DH II présence potentielle dans viaduc mais hors période de travaux
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			



Forage de Castillon l'Oura sur photo aérienne et fond cadastral

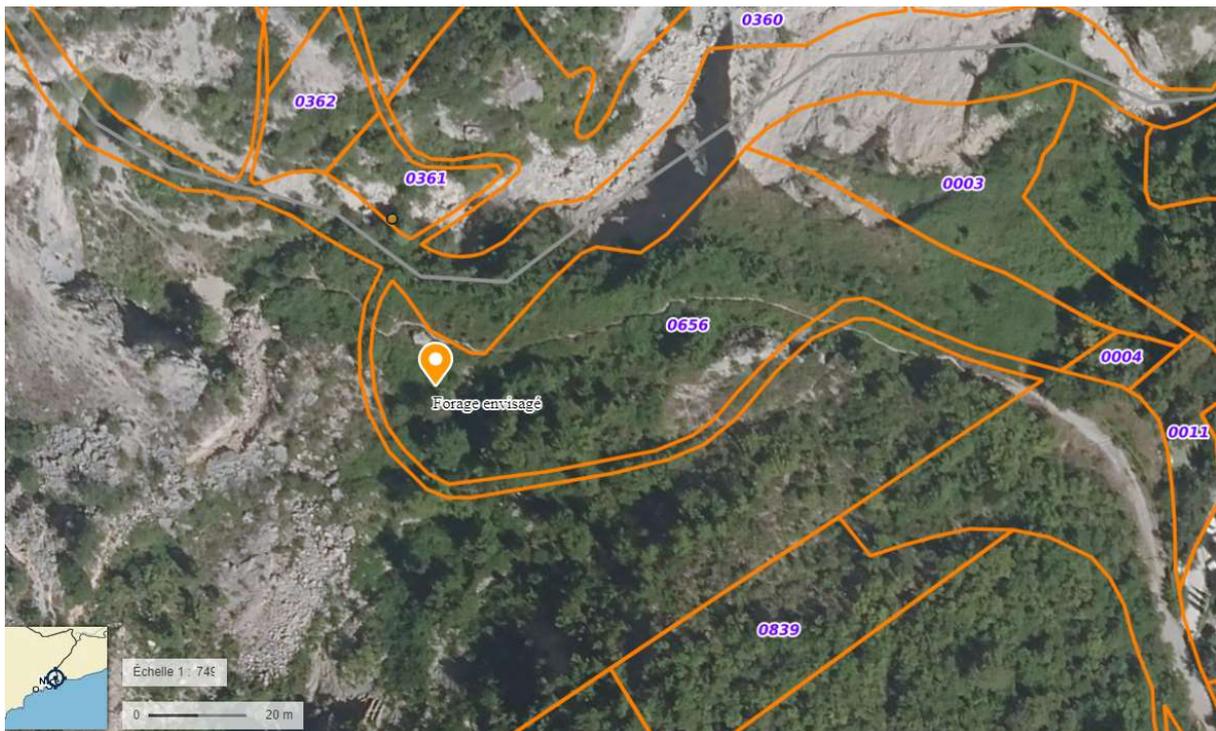


TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieu forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieus rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	X	Cascade de Tuf de l'Oura dans le vallon de l'Oura à Castellar en amont de pompage*7220 *Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion), enjeu très fort de priorité 1.
Milieus littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Spélerpes de strinatii	X	Directive Habitat en Annexe II
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			



Forage de Ste Agnès sur photo aérienne et fond cadastral



TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	X	Habitat anthropique ancienne carrière à plus de 100 mètres
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X	Garrigue et maquis boisé à proximité
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPE D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Spélerpes de strinatii	X	DH II dans zone humide
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Néant, le projet n'entraînera pas de destruction ou de détérioration d'habitat.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Néant, le projet n'entraînera pas de destruction ou perturbation d'espèces.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Néant (travaux en journée).

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

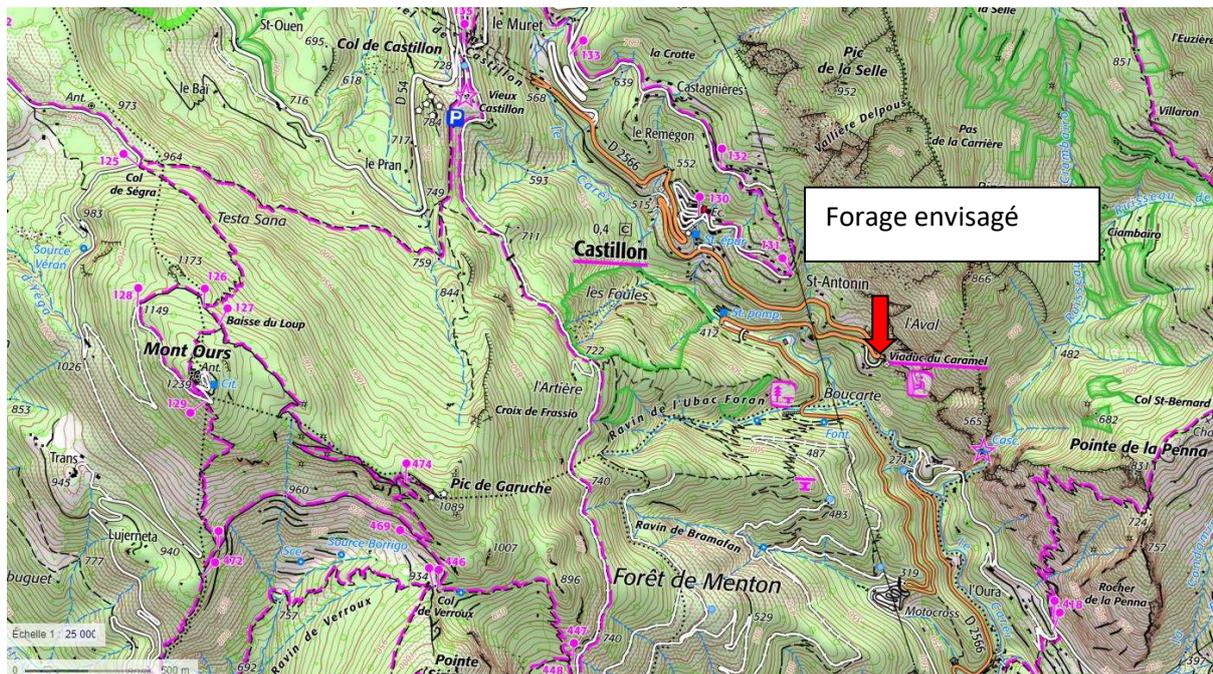
Ces travaux seront de courte durée et vu l'implantation du forage ils n'impacteront pas de zones naturelles (habitats et espèces)

A (lieu) : Menton Signature :

Le (date) : 23/08/2023



CARTES de LOCALISATION FORAGE CASTILLON CAMEL :



Plan de situation du forage sur fond topographique



Forage sur photo aérienne et fond cadastral

Photo amont



Photo aval



▪ **Zone en Natura 2000 Site NATURA 2000 Directive Habitats
FR9301567 Vallée du Carei – Collines de Castillon**

CARTES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

géoportail

castillon, 06500

TOUS LES FONDS DE CARTE

- Photographies aériennes
- Plan IGN
- Plan IGN J+1
- Plan IGN personnalisable
- Parcelles cadastrales
- Limites administratives
- Carte topographique IGN
- Cartes IGN classiques
- Carte du relief
- Cartes géologiques
- Cartes 1950
- Photographies aériennes 1950-1965
- Carte de Cassini
- Carte de l'état-major (1820-1866)

SITE NATURA 2000
DIRECTIVE HABITATS

Identifiant : FR9301567

Nom : Vallée du Carei - collines de Castillon

[Fiche technique](#)

Forage envisagé

Échelle 1 : 1 031

0 20 m

- Zone en ZNIEFF de type 2 / 930012624 Nom : CHAÎNONS FRONTALIERS DE SOSPEL A MENTON

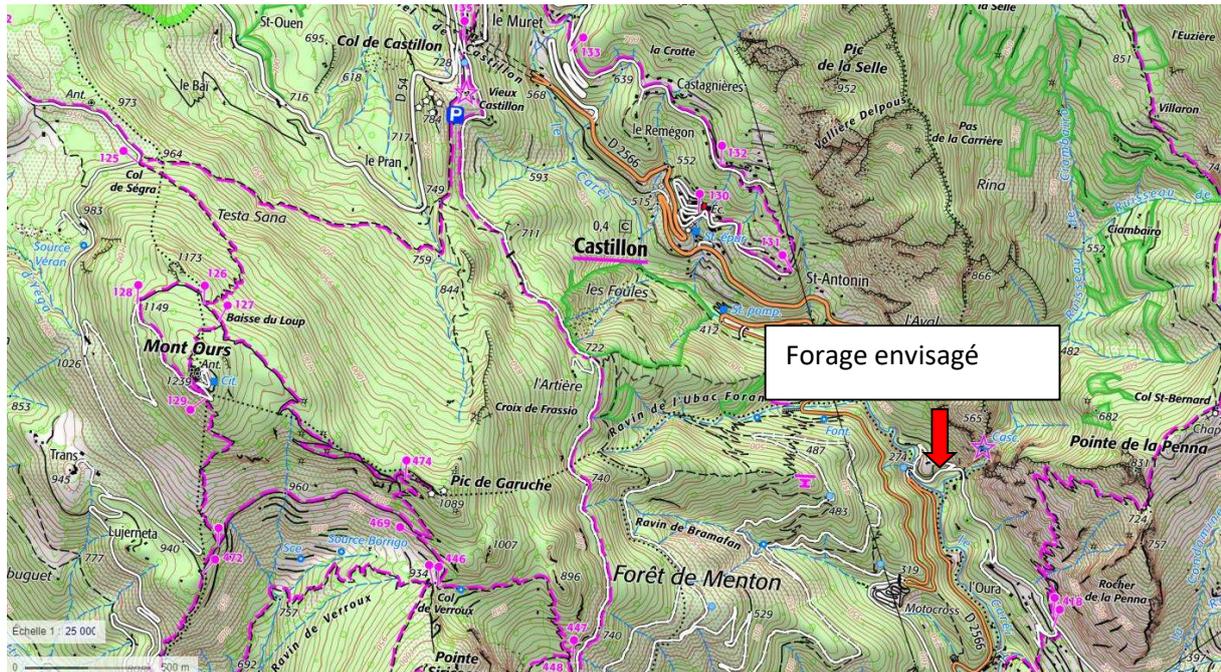
castillon, 06500

ZNIEFF DE TYPE 2
Identifiant : 930012624
Nom : CHAÎNONS FRONTALIERS DE SOSPEL À MENTON
[Fiche technique](#)

Forage envisagé

Échelle 1 : 1 307
0 50 m

CARTES de LOCALISATION FORAGE DE CASTILLON L OURA :



Plan de situation du forage sur fond topographique



Forage sur photo aérienne et fond cadastral

Photo amont

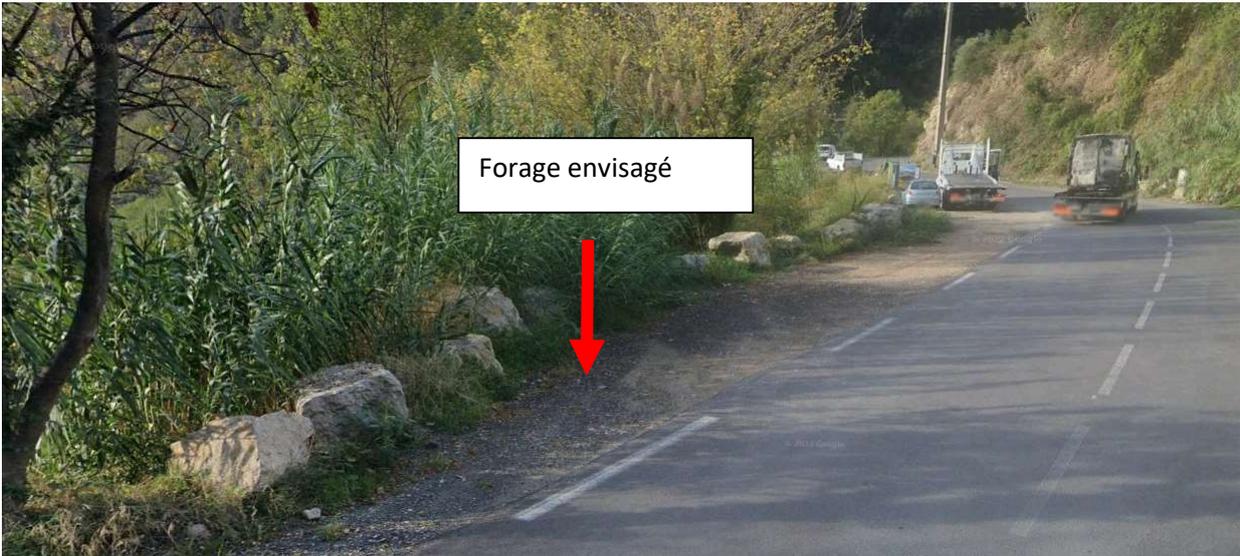


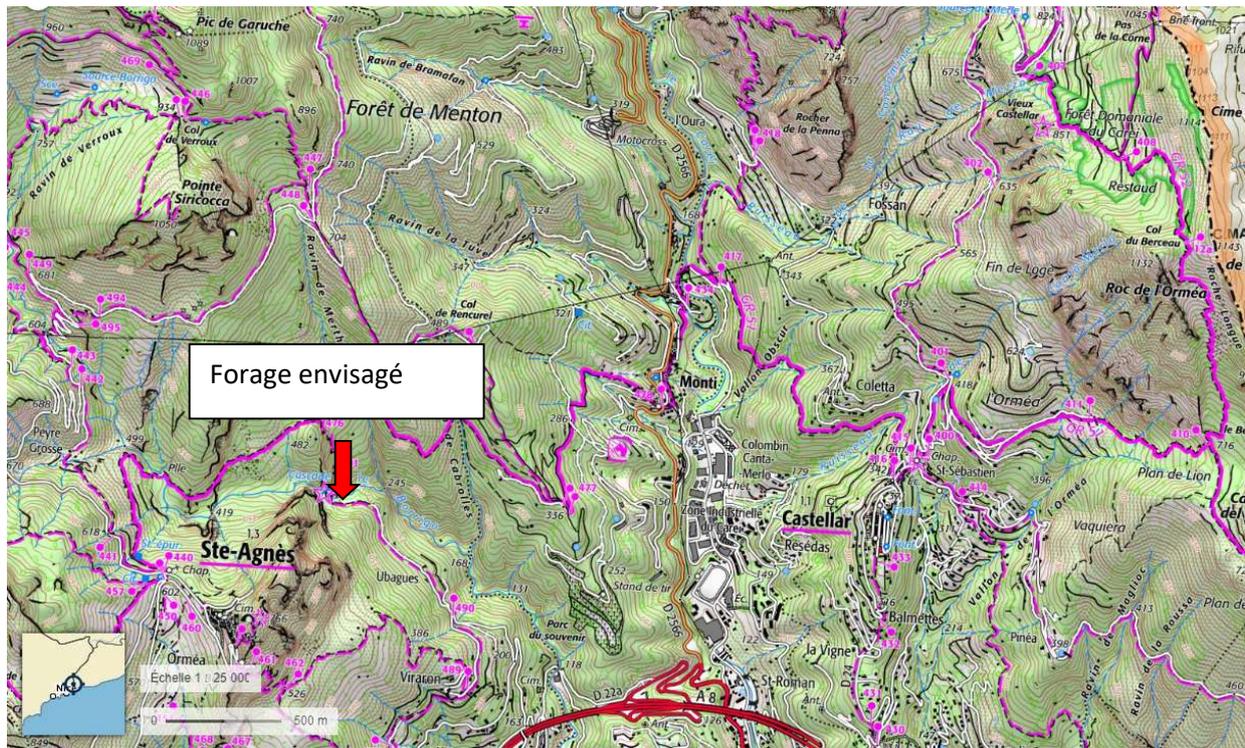
Photo aval



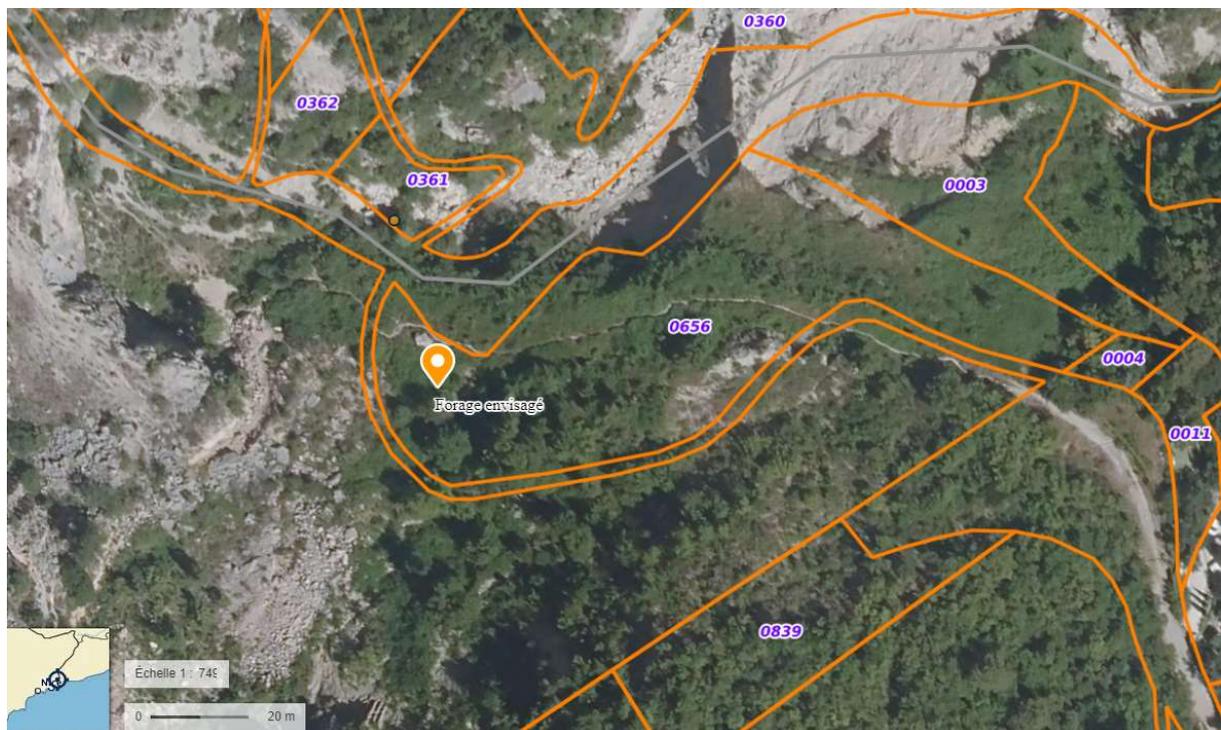
▪ **Zone en Natura 2000 Site NATURA 2000 Directive Habitats FR9301567 Vallée du Carei – Collines de Castillon**



CARTES de LOCALISATION FORAGE DE SAINTE AGNES :



Plan de situation du forage sur fond topographique

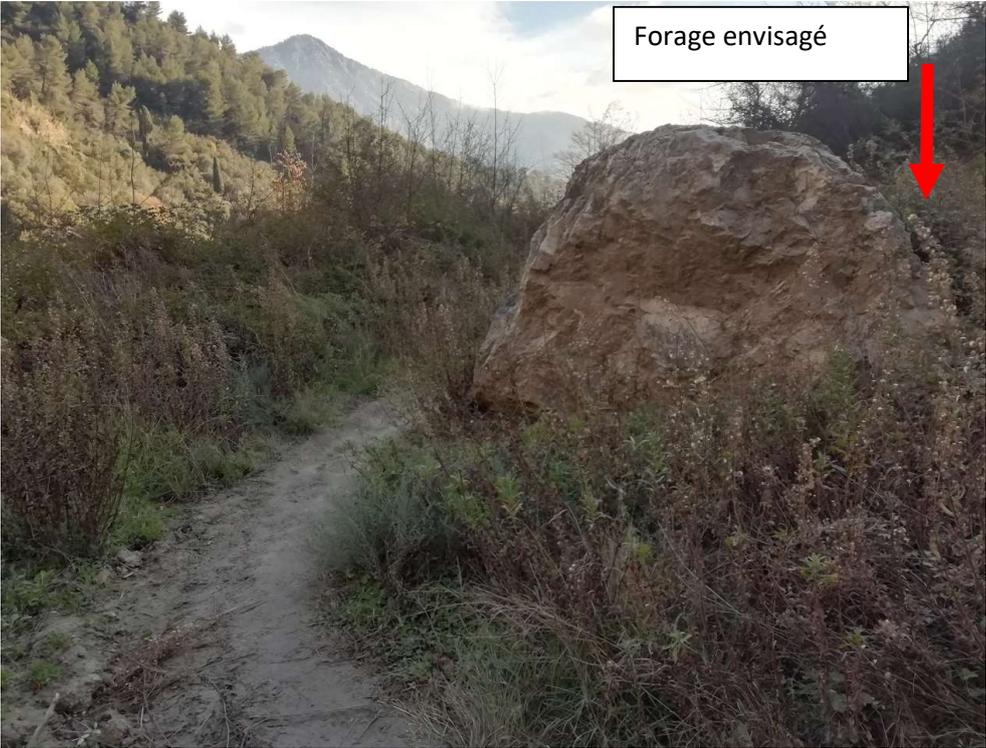


Forage sur photo aérienne et fond cadastral

Photo amont



Photo aval



▪ **A 25 m de la Zone Natura 2000 Site NATURA 2000 Directive Habitats
ZSC FR9301567 Vallée du Carei – Collines de Castillon**



▪ **Zone en ZNIEFF de type 2 / 930020138 Nom : SAINTE AGNES**



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique CARMEN :

Sur le site internet de la DREAL :
http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :
www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le Formulaire Standard de Données du site :

Sur le site internet de l'INPN :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »